

Mairie de la garde — ARRONDISSEMENT de Louboz

Du jour *du 17 Mars* an mil huit cent vingt-un, à neuf heures du matin
 ACTE DE MARIAGE de Jean Baptiste Joseph Gaud
 âgé de quarante six ans, né à la garde, département
 d'auvergne le vingt neuf du mois de novembre mil
 sept cent quatre vingt dix domicilié à la garde département
 d'auvergne fils de Joseph Gaud et de Marguerite Gaud épouse de
 et de Marguerite Gaud épouse de

N.°

Et de Marie Antoinette Girard
 âgée de vingt deux ans, née à la garde, département d'auvergne
 le quinze du mois de mai mil sept cent dix domiciliée
 à la garde département d'auvergne fille de Jean
 Collet et de
 domiciliée à la garde département d'auvergne
 et de Jean Collet épouse de

Les Actes préliminaires sont la publication faite par nous le vingt un et
 vingt trois jours devant Marguerite de Bouillon qu'il y a eu en y assistant
 les contractants et leurs parents et amis et que lesdits contractants
 ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Antoinette Girard
 et l'autre Jean Baptiste Joseph Gaud
 et que lesdits contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Antoinette Girard
 et l'autre Jean Baptiste Joseph Gaud

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi
 Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an
 11, sur le Mariage, concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux.

Les contractants ont déclaré prendre en Mariage, l'un Marie Antoinette Girard
 et l'autre Jean Baptiste Joseph Gaud.

En présence de P. Gaud époux domicilié à la garde
 département d'auvergne âgé de vingt six ans profession de cultivateur
 D. S. Charles Girard domicilié à la garde département
 d'auvergne âgé de trente six ans profession de cultivateur le deux
 D. S. Jean Collet domicilié à la garde département
 d'auvergne âgé de cinquante six ans profession de cultivateur
 Et de P. Gaud âgé de quarante six ans profession de cultivateur
 département d'auvergne

Après quoi, moi Jean Gaud Officier public de la Mairie de la garde
 faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil ai prononcé, au nom de la loi,
 que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture
 a été faite, et qui a été signé avec moi et les contractants et leurs parents et amis
 et que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture
 a été faite, et qui a été signé avec moi

Mourchouff Jacques
 M. Gaud
 P. Gaud
 Marie



Mairie de la garde — ARRONDISSEMENT de Louboz

Du jour *du 17 Mars* an mil huit cent vingt-un, à dix heures du matin
 ACTE DE MARIAGE de Marie Antoinette Girard
 âgée de vingt deux ans, née à la garde, département
 d'auvergne le quinze du mois de mai mil sept cent dix
 domiciliée à la garde département
 d'auvergne fille de Jean Collet et de
 et de Jean Collet épouse de

N.°

Et de Marie Antoinette Girard
 âgée de vingt deux ans, née à la garde, département d'auvergne
 le quinze du mois de mai mil sept cent dix domiciliée
 à la garde département d'auvergne fille de Jean
 Collet et de
 domiciliée à la garde département d'auvergne
 et de Jean Collet épouse de

Les Actes préliminaires sont la publication faite par nous le vingt un et
 vingt trois jours devant Marguerite de Bouillon qu'il y a eu en y assistant
 les contractants et leurs parents et amis et que lesdits contractants
 ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Antoinette Girard
 et l'autre Jean Baptiste Joseph Gaud
 et que lesdits contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Antoinette Girard
 et l'autre Jean Baptiste Joseph Gaud

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi
 Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an
 11, sur le Mariage, concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux.

Les contractants ont déclaré prendre en Mariage, l'un Marie Antoinette Girard
 et l'autre Jean Baptiste Joseph Gaud.

En présence de P. Gaud époux domicilié à la garde
 département d'auvergne âgé de vingt six ans profession de cultivateur
 D. S. Charles Girard domicilié à la garde département
 d'auvergne âgé de trente six ans profession de cultivateur le deux
 D. S. Jean Collet domicilié à la garde département
 d'auvergne âgé de cinquante six ans profession de cultivateur
 Et de P. Gaud âgé de quarante six ans profession de cultivateur
 département d'auvergne

Après quoi, moi Jean Gaud Officier public de la Mairie de la garde
 faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil ai prononcé, au nom de la loi,
 que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture
 a été faite, et qui a été signé avec moi

Charles Girard
 Mourchouff Jacques
 M. Gaud
 P. Gaud
 Marie